ASiOR
Association Scolaire Intercommunale Orbe & Région

Conseil intercommunal

Rapport de la commission bâtiments sur le préavis no 05/26 : Écoles primaires et secondaires – Demande d'achat de mobilier scolaire pour l'équipement de 7 classes – Demande de crédit d'investissement

Présidente : Floriane Gloor,

Membres : Carine Gigandet Monnier, Sandrine Celii, Amélie Hautier, Julien Prata (excusé)

Montcherand, le 26 octobre 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le 26 octobre 2026 au collège de Montcherand. Elle est composée de Floriane Gloor, Carine Gigandet Monnier, Sandrine Celii, Amélie Hautier.

Étaient présents également ; la commission de gestion et des finances**,** les membres du CODIR, M. Olivier Petermann, M. Nicolas Répond et Mme Anne Baumann, que la commission remercie pour le temps consacré et les précieux éclaircissements apportés.

1. Remarque préliminaire :

Le préavis est succinct et clair et apporte les éléments justifiant cette demande de crédit.

2. Précision du CODIR :

- Le matériel installé dans les containers du secondaire sera réutilisé dans les futures classes du nouveau collège.

3. Avis de la commission de gestion et des finances :

La commission de gestion et des finances in corpore a pu assister à la présentation du CODIR pour les détails du préavis 05/26.

Au vu des explications données, la commission émet un avis favorable sur ce préavis qui prévoit un investissement de CHF 245'000.- pour du mobilier de 7 classes.

4. Conclusion

La commission est favorable au crédit d'investissement pour l'achat de mobilier scolaire pour l'équipement de 7 classes.

Vu ce qui précède, la commission à l'unanimité des membres présents, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Rapport 05-26

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIOR

- vu le préavis 05/26 : Écoles primaires et secondaires – Demande d'achat de mobilier scolaire pour l'équipement de 7 classes – Demande de crédit d'investissement
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour

DECIDE :

1. D'accorder au CODIR un crédit d'investissement de CHF 245'000.00 destiné à l'achat de mobilier scolaire pour l'équipement de 7 classes.

2. D'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2.

3. D'autoriser le CODIR à financer ce projet par la trésorerie courante, ou en cas de nécessité, à contracter un emprunt aux meilleures conditions du marché, en faisant usage de l'autorisation en matière de plafond d'endettement délivrée pour la législature 2026 - 2031.

4. D'autoriser le CODIR à signer tous les actes nécessités par les circonstances.

Pour la commission des bâtiments :

la présidente

Floriane Gloor